

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**CONCOURS EXTERNE**

INGENIEUR DES SERVICES CULTURELS ET DU PATRIMOINE  
– SPECIALITE PATRIMOINE -

**Épreuve écrite d'admissibilité n°1:**

Dissertation sur un sujet d'ordre culturel.

(durée : 4h ; coefficient : 3 ; note éliminatoire : < ou = 5/20).

Nombre de page(s) celle-ci comprise : 1

**SUJET**

Quel peut être selon vous le rôle des patrimoines dans le développement culturel du territoire ?